

SEANCE DU 22 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Zimming, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du centre d'animation, sous la Présidence de M. Daniel ROTH, Maire.

Etaient présents : ROTH Daniel, ROTH Marie-Paule, MULLER Olivier, DREXLER Nathalie, MONET Sébastien, BAUER Jean-François, FRIEZ Alan, HEINRICH Audrey, KACZYNSKI Laurent, MARGEOTTE Damien, METZ Damien, MULLER Marc, PENNERAD Christian, ROEHR Gilles.

Etait absente : LOSSON Noëlle, excusée.

Mme LOSSON Noëlle a donné procuration de vote à M. ROTH Daniel.

Le secrétariat de séance est assuré par Nathalie DREXLER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1- CHASSE COMMUNALE : DEMANDE DE CESSION DE BAIL.

Par courrier électronique du 19/11/2020, Monsieur GRANDIDIER Olivier, locataire du lot unique de chasse communale, a indiqué son souhait de vouloir céder le bail de chasse à un de ses partenaires, Monsieur BECKER Jean-Marie, demeurant à Servigny-les-Raville (Moselle). Ce dernier a fait parvenir en mairie sa demande qui a été examinée par la commission communale consultative de chasse le 08/01/2021.

Vu l'avis favorable de la commission, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve la cession du bail de chasse de M. GRANDIDIER Olivier à M. BECKER Jean-Marie à compter du 1^{er} février 2021.

2- PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE.

Le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire pour la transformation des locaux en deux logements.

Les élus sont invités à réfléchir au projet et à le faire évoluer. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

3- ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE.

Deux devis ont été présentés pour l'achat de 2 vidéo projecteurs et d'un ordinateur portable :

JCD Groupe (57 Metz) : 2.854,- € HT (3.424,80 € TTC)

Nivalys (57 Faulquemont) : 2.398,95 € HT (2.878,74 € TTC).

Considérant le devis de l'entreprise Nivalys mieux disant, le conseil municipal décide de retenir cette offre pour un montant de 2.398,95 € HAT et charge le Maire de commander le matériel.

4- CREATION D'UN PARKING D'ACCES A L'EGLISE ET AU CIMETIERE / ACCES PMR DE L'EGLISE.

La rue Victor Hugo est de type « village-rue », bordée d'habitations anciennes mitoyennes proches de la voirie devant lesquelles se trouvent les terrains privés ou parfois usoirs de petite taille jouxtant cette voirie.

Cette configuration oblige les riverains à stationner leurs véhicules de manière désordonnée, de part et d'autre de la voie de circulation et souvent sur les trottoirs. Ce phénomène s'est partiellement estompé à l'entrée de la rue depuis que la commune a réalisé le parking 8 rue Victor Hugo, mais il perdure en aval, en particulier aux abords de l'église et du cimetière. Il occasionne de nombreux problèmes d'insécurité :

- Aucun parking ne dessert l'église et le cimetière. Il en découle que les usagers de ces lieux sont contraints de stationner leurs véhicules en des endroits non prévus à cet effet : dans les domaines privés, sur la voirie, ...
- les piétons sont obligés d'emprunter la voie de circulation des véhicules à cause des trottoirs encombrés ;
- les véhicules stationnés à cheval sur la chaussée et le trottoir obligent les usagers de la route à les contourner ;

Le Maire expose que la création d'un parking communal dans cette zone permettra de résoudre définitivement le problème de stationnement désordonné autour de l'église et du cimetière et améliorera la sécurité des usagers de la voie publique.

Le projet pourra également résoudre le problème d'accès de l'église aux personnes à mobilité réduite en créant une rampe d'accès aux véhicules jusqu'au palier d'entrée de l'église.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise la réalisation des travaux de création d'un parking à côté de l'église et du cimetière en vue de sécuriser les usagers de la rue Victor Hugo et les travaux de création d'une rampe d'accès PMR au palier d'entrée de l'église.

Le montant du projet est estimé comme suit :

- Travaux :	60.445 € HT
- Honoraires de maîtrise d'oeuvre :	4.000 € HT
- Honoraires du coordinateur SPS :	800 € HT
- Investigations complémentaires + amiante hap	500 € HT
- Etude de sol :	1.500 € HT

Montant total du projet : 67.245 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, fixe le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

- montant des travaux et études H.T. : 67.245 €
- subvention départementale
au titre du programme Ambition Moselle : 21.850 € (32,5%)
- subvention de l'Etat
au titre de la D.E.T.R. : 23.535 € (35%)
- Fonds propres communaux : 21.860 € (32,5%)

Le conseil municipal charge le Maire de demander les subventions correspondantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, confie la maîtrise d'œuvre des travaux à l'entreprise Techni-Conseil (54 Norroy-les-Pont-à-Mousson) selon les modalités suivantes :

Montant de travaux estimé : 67.245,00 € HT

Montant forfaitaire des honoraires de maîtrise d'œuvre : 4.000,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, charge le Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

5- DIVERS.

- Chauffage du local technique.

La chaudière gaz du local technique est hors service.

Le Maire présente trois devis pour son remplacement par une chaudière gaz à condensation :

Entreprise	Montant HT
NOX Prothermik (57 Hallering)	4.371,20 €
I.D.C.S. (57 Faulquemont)	3.750,00 €
Eurl Estreich (57 Biding)	4.072,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, considérant le devis de l'entreprise I.D.C.S. mieux disant, décide de retenir cette proposition et charge le Maire de faire réaliser les travaux correspondants.

- Distribution de masques.

La municipalité dispose d'un stock de masques qu'elle aurait souhaité distribuer. Or, les dernières annonces du Ministre de la Santé nous obligent à vérifier leur efficacité au regard des nouvelles instructions. Leur distribution est donc reportée.

- Proposition d'achat de parcelles de forêt à Vry.

2 parcelles de forêt sont mises en vente à Vry. La Commune de Zimming étant elle-même propriétaire d'une forêt à proximité, elle est prioritaire pour l'achat de ces parcelles. Le Maire propose de prendre plus d'informations avant la prise de décision.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 19/02/2021 à 19h00.

Séance levée à 20h40.